

REUNION DE BUREAU ET DES MAIRES DU

LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président

Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,

Messieurs Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,

Messieurs Christophe CAPELLE, Denis CAVELIER, Christophe DUFLOT, Jacques FAUVEL, Jacques HAPDEY, Membres du Bureau.

Madame Sophie JEHENNE, Maire,

Messieurs Bruno FRICHOT, Bruno LEVEQUE, Marc GARREAUD, Didier BAGOT, Thierry LOTHON, Maires,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Madame Laurence CLERET, Jeannick LAPEYRONNIE,

Messieurs Jean-Claude DUFOSSEY, Serge BOURLIER, Philippe LEFORT, Ghislain HOMO, Stéphane GUERIN

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

1. PRESENTATION PAR ORANGE DU PROJET DE FERMETURE DU CUIVRE

ORANGE présente le projet d'arrêt du réseau cuivre, à échéance 2029, sur l'ensemble du territoire communautaire. ORANGE est attaché à un dialogue étroit avec les mairies et intercommunalités sur ce projet et les enjeux.

A l'échéance fixée, l'ensemble du réseau cuivre sera déposé. En revanche les travaux n'intégreront pas la dépose des poteaux (sauf si ils ne supportent que du réseau cuivre et aucun autre réseau), ni le génie civil.

Les représentants d'ORANGE insistent sur la nécessité d'anticiper. Pour les collectivités, il convient de recenser toutes les installations utilisant à ce jour le réseau cuivre (alarmes, ascenseurs, téléphone de secours, télégestions.....) et travailler sur les solutions alternatives. Pour les habitants, les opérateurs communiquent. Pour autant, la communication peut être relayée par les communes, en particulier auprès de publics fragiles (personnes âgées...). ORANGE mettra à disposition des collectivités des documents « types », permettant d'assurer une communication neutre, dès le lancement du lot, a priori début 2026. Les adresses des logements non raccordés à la fibre pourront être communiquées aux mairies au cours de la dernière année. Par expérience, un nombre réduit de logements est concerné. Pour certains, il peut s'agir d'un acte délibéré, les usagers préférant utiliser la 4G ou la 5G, plutôt qu'opter pour un abonnement à la fibre pour la connexion à Internet.

Il convient de souligner que sur le département de l'Eure, cette fermeture du réseau cuivre ne devrait pas poser de gros problèmes. En effet, le déploiement de la fibre est assuré à 98% dans l'Eure (contre 90% au niveau national) et même 99.39% à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes.

2. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT : Aides de la Communauté de Communes du Pays de Conches

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que par délibération n° C-24-02-2025/07 du 24 Février 2025, le Conseil Communautaire a adopté le régime d'aides complémentaires de la Communauté de Communes du Pays de Conches, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, ainsi que le projet de règlement des aides et délégué au Bureau Communautaire la décision attributive des aides, sur les projets présentés par SOLIHA, en application du règlement des aides complémentaires.

Dans le cadre de ce dossier, SOLIHA présente les dossiers suivants :

Dossier de Monsieur Steven FOUBERT,

Domicilié 1 Rue de la Bucaille au Fidelaire, l'intéressé, propriétaire-occupant de son logement a un projet de rénovation énergétique de ce dernier. Le coût des travaux s'élève à 47 214,20 € T.T.C.

Le montant des travaux subventionnables retenus est de 44 752,76 € H.T., financé par une subvention de l'ANAH de 31 327,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 5% soit 2 238,00 €, écrété à 1 723,00 € en raison du plafond d'aides globales.

Dossier de Madame Nicole GRAY

L'intéressée est domiciliée 3 rue Roger Loutrel à Conches en Ouche. Il s'agit de travaux d'adaptation du logement. Le coût des travaux est estimé à 38 069,64 € TTC.

Le montant des travaux subventionnables est de 31 166,17 € HT, avec une participation de l'ANAH de 15 400,00 € et du Département de l'Eure de 2 400,00 €. L'aide sollicitée auprès de la collectivité est de 1 000,00 €.

Dossier de Madame Laurence PARIS

L'intéressée est domiciliée 3 rue du Colonel Bigot à Conches en Ouche. Il s'agit de travaux de rénovation d'un habitat très dégradé et très énergivore. Le coût des travaux est estimé à 77 164,68 € TTC (couverture, menuiseries, isolation, combles, VMC, chauffage, électricité, plomberie).

Les travaux sont subventionnables par l'ANAH à hauteur de 69 054,00 € et une aide complémentaire sortie de vacance de la Commune de 2 000,00 €. L'aide sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Pays de Conches est de 6 000,00€ soit 10% des travaux subventionnables. Il en ressort un reste à charge pour la propriétaire de 110,68 €

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Retiennent** les dossiers présentés répondant au règlement des aides de la Communauté de Communes du Pays de Conches au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

↳ **Décident** d'octroyer une aide complémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Conches selon les modalités présentées, à savoir :

- Monsieur Steven FOUBERT ----- 1 723,00 €
- Madame Nicole GRAY ----- 1 000,00 €
- Madame Laurence PARIS ----- 6 000,00 €

↳ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Jérôme PASCO souligne qu'un nombre significatif de dossiers est déposé. Ce dispositif se révèle très efficace et pertinent. Monsieur Jérôme PASCO demande aux maires de relayer l'information auprès des habitants de leurs communes.

3. MISE EN ŒUVRE D'UN SOL SPORTIF AU CENTRE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN

Monsieur Jérôme PASCO explique que le sol sportif d'une des salles du Centre Sportif est dégradé et ne peut être réhabilité. Aussi le Conseil Communautaire avait-il décidé d'engager des travaux de réhabilitation de ce sol. A l'issue d'un diagnostic technique, il est apparu que le procédé le plus pertinent consistait en la dépose du parquet existant, la réalisation d'une nouvelle chape afin d'atteindre les exigences de planimétrie et la pose d'un sol souple.

Monsieur Jérôme PASCO précise que la Communauté de Communes avait confié le diagnostic à la société LABOSPORT qui a également accompagné la collectivité dans la rédaction du cahier des charges et l'analyse des offres. Face aux nombreux désordres observés sous le parquet, la réhabilitation du sol en parquet s'avère impossible. La technologie proposée consiste en la réalisation d'un sol en résine.

Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions de l'articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-80463 ainsi que sur le profil acheteur.

Sur ce dossier, 13 retraits du dossier de consultation ont été identifiés.

2 offres ont été remises, par les entreprises SOLOMAT et SPORTINGSOLS, pour les montants respectivement suivants 108 293.20€ HT et 125 821.30 € HT.

Après analyses des offres au regard de ces critères d'attribution définis au règlement de consultation, les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Arrêtent** le classement des offres, selon le détail suivant :

- 1- SOLOMAT
- 2- SPORTINGSOLS

↳ **Décident** d'attribuer le marché à l'entreprise, SOLOMAT dont l'offre s'est révélée la mieux-disante, pour un montant de 108 293.20 € HT, soit 129 951.84 € TTC

↳ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Dany BOUVET, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le marché considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Afin de limiter les impacts de tels travaux sur les utilisateurs (collège et club de basket), il avait été envisagé que ces travaux soient effectués en été. Or l'opération comprend la dépose d'une sous-couche bitumineuse. En période de températures plus élevées, cette dernière risque de se dégrader ce qui complexifierait sa dépose. Aussi a-t-il été décidé de lancer les travaux pendant les congés de fin d'année. Certes l'utilisation de cette salle sera impossible pendant trois semaines environ. Il convient d'associer les différents utilisateurs, ainsi que le club de hand, aux réunions préparatoires, afin d'appréhender la meilleure organisation possible et tenter de trouver des solutions alternatives. Une communication le plus en amont possible du chantier est nécessaire.

4. FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENANTS A DECHETS, PIECES DETACHEES ET ACCESSOIRES AVEC REPRISE ET RECYCLAGE DES CONTENANTS USAGES

Monsieur Gérard THEBAUD indique que la modification des fréquences de collecte nécessite une adaptation de la dotation en bacs afin de s'adapter aux besoins des usagers, principalement sur Conches et la Bonneville sur Iton, communes désormais collectées en C 0,5.

Une consultation a donc été lancée selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique, sous la forme d'un accord-cadre avec maximum et émission de bons de commande. Le montant maximum est de 40 000 € HT sur la période 1, 25 000 € HT sur la période 2 et 20 000€ HT sur la période 3, soit un total maximal de 85 000€ HT, sur la durée globale, périodes de reconduction comprises, soit 36 mois.

La remise d'échantillons est obligatoire.

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-89760 ainsi que sur le profil acheteur.

2 offres ont été remises par les Sociétés SULO FRANCE et ESE FRANCE.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

- *Prix des prestations ----- 40%*
- *Valeur technique ----- 50%*
- *Service Après Vente----- 10%*

Après analyse des offres au regard de ces critères d'attribution définis au règlement de consultation, les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Arrêtent** le classement des offres suivant :

- 1 - ESE France,
- 2 - SULO FRANCE

↳ **Décident** d'attribuer le marché à l'entreprise ESE FRANCE dont l'offre s'est révélée la mieux-disante,

↳ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Gérard THEBAUD, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer ce marché considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour information, il est prévu d'acquérir avant la fin de l'année :

- *Au titre de la collecte des ordures ménagères : 50 bacs de 180l, 50 bacs de 360l et 15 bacs de 660l*
- *Au titre des recyclables : 200 bacs de 240l, 50 bacs de 360l et 20 bacs de 660l.*

Monsieur THEBAUD précise que la remise d'échantillons s'est révélée pertinente. En effet, les couvercles des bacs proposés par SULO sont beaucoup plus fins et se déforment plus facilement, en particulier, en fonction de la température.

Par ailleurs, la collecte des bio-déchets continue à bien se développer.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Captage de la Croisille.

Monsieur Marcel SAPOWICZ informe les maires sur la situation d'un des captages à la Croisille. Il a dû être fermé vendredi dernier en raison d'une remontée de nappe et une saturation des sols en eau aux abords immédiats de ce captage. Il en ressort des infiltrations au niveau du local technique. Des investigations sont en cours afin d'expliquer ce phénomène d'inondations.

Il pourrait être lié à un défaut d'entretien des berges du Rouloir, par les propriétaires riverains, en amont. Des embâcles ont pu se former et modifier le cours normal de la rivière ainsi que son lit. Monsieur Marcel SAPOWICZ insiste sur cette nécessité d'entretien des berges qui incombe aux riverains et non au SMABI.

5.2 Forum des acteurs de l'eau

Monsieur Jérôme PASCO indique qu'il a participé au forum des acteurs de l'eau organisé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. L'AESN a noté la présence de la collectivité et son implication dans la démarche de protection de la ressource et sobriété.

LE PRESIDENT
Monsieur Jérôme PASCO



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Madame Danielle JEANNE